

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

*Je certifie que la réquisition présentée le 2016-12-23 à 09:00 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Montréal
sous le numéro 22 825 065.*

Le fichier de signature électronique ECACL22_825_065.sig, qui accompagne ce document, émis par M^e **Stéphanie Cashman-Pelletier, L'Officier de la publicité foncière du Québec**, atteste que la transmission du document est sans altération et que celui-ci provient du Registre foncier.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Requérant	Ville de Montréal

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Robert COULOMBE, notaire

COPIE FERMÉE ET CONFIDENTIELLE

MDDELCC

- 8 DEC. 2017

Direction régionale analyse et
expertise - Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides
Bureau de Montréal

2016-12-23 9:00

Heure : minute

Énergie et Ressources
naturelles
Québec

22 825 065



1004131561

Bordereau d'inscription

Mylène Beaubien
775, rue Gosford, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9

Information sur le document

Circonscription foncière :	Montréal
Date du document :	2016-12-21
Réquisition :	Droits (Acte au long)
Forme légale :	Sous seing privé
Nature :	Avis de contamination
Requérant :	Ville de Montréal
Date d'impression :	2016-12-21
Date limite de présentation :	2017-06-19

AVIS DE CONTAMINATION

22 825 065

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, chapitre Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Montréal, ce vingt (20) décembre deux mille seize (2016).

COMPARAÎT:

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Marieke CLOUTIER, chef de division, Division de la planification et du suivi environnemental, Service de l'environnement, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et en vertu:

- a) du règlement 03-009, soit le *Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif*, adopté par le conseil municipal à sa séance du vingt-sept (27) janvier deux mille trois (2003) et en vigueur depuis le trois (3) février deux mille trois (2003);
- b) du règlement RCE02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés*, adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six (26) juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze (15) juillet deux mille deux (2002), modifié par le règlement RCE04-007 adopté par le comité exécutif à sa séance du trente (30) juin deux mille quatre (2004); et
- c) de la décision déléguée numéro DB164530004, rendue le vingt (20) décembre deux mille seize (2016) par le fonctionnaire de niveau B.

Ci-après désignée la «**Ville**»

LAQUELLE donne le présent avis et demande à l'Officier de la publicité foncière de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire au livre foncier le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites réglementaires de l'Annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain faisant partie du parc Giovannina-Di Tomasso, dans l'arrondissement Villeroy – Saint-Michel – Parc-Extension, à Montréal, connu et désigné comme étant:

- 1.1 Une partie du lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (3 456 992 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De figure irrégulière.

Bornée vers le nord-est par le lot 3 459 329 (cadastre vertical); vers le sud-est par une partie du lot 3 725 810 faisant partie de la rue Tillemont (article 2); vers le sud-ouest par une partie du lot 3 726 096 faisant partie de la rue De Normanville (article 3); vers le nord-ouest, le nord-est, le nord et l'ouest par la partie restante du lot 3 456 992.

Mesurant, partant de l'intersection de la limite nord-est avec la limite sud-est du lot 3 456 992; de là vers le sud-ouest, trente mètres et vingt centièmes (30,20 m) selon un azimuth de 212°03'59"; de là vers le nord-ouest, quarante-trois mètres et quinze centièmes (43,15 m) selon un azimuth de 302°26'11"; de là vers le nord-est, quatre-vingt-un centièmes de mètre (0,81 m) selon un azimuth de 32°37'50"; de là vers le sud-est, un mètre et quatre-vingt-quatre centièmes (1,84 m) selon un azimuth de 120°52'38"; de là vers l'est, douze mètres et cinquante-quatre centièmes (12,54 m) selon un azimuth de 93°44'45"; de là vers le nord, cinq mètres et quatre-vingt-huit centièmes (5,88 m) selon un azimuth de 7°24'22"; de là vers l'est, huit mètres et vingt-cinq centièmes (8,25 m) selon un azimuth de 91°06'23"; de là vers le nord, quinze mètres et cinquante-neuf centièmes (15,59 m) selon un azimuth de 2°28'30"; de là vers le sud-est, trente-trois mètres et trente-quatre centièmes (33,34 m) selon un azimuth de 122°04'00"; jusqu'au point de départ.

Contenant en superficie neuf cent quarante-six mètres carrés et cinq dixièmes (946,5 m²).

- 1.2 Une partie du lot TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT DIX (3 725 810 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie de la rue Tillemont.

De figure irrégulière.

Bornée vers le nord-est et le sud-est par la partie restante du lot 3 725 810 faisant partie de la rue Tillemont; vers le sud-ouest par une partie du lot 3 726 096 faisant partie de la rue De Normanville (article 3); vers le nord-ouest par une partie du lot 3 456 992 (article 1).

Mesurant, partant de l'intersection de la limite nord-est du lot 3 456 992 avec la limite nord-ouest du lot 3 725 810; de là vers le sud-est, trois mètres et huit centièmes (3,08 m) selon un azimuth de $122^{\circ}04'00''$; de là vers le sud-ouest, trente mètres et dix-neuf centièmes (30,19 m) selon un azimuth de $211^{\circ}57'26''$; de là vers le nord-ouest, trois mètres et treize centièmes (3,13 m) selon un azimuth de $301^{\circ}44'57''$; de là vers le nord-est, trente mètres et vingt centièmes (30,20 m) selon un azimuth de $32^{\circ}03'59''$; jusqu'au point de départ.

Contenant en superficie quatre-vingt-treize mètres carrés et sept dixièmes (93,7 m²).

- 1.3 Une partie du lot TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT-SIX MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE (3 726 096 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie de la rue De Normanville.

De figure irrégulière.

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 3 456 992 (article 1) et une partie du lot 3 725 810 faisant partie de la rue Tillemont (article 2); vers le sud-est, le sud, le sud-ouest et le nord-ouest par la partie restante du lot 3 726 096 faisant partie de la rue De Normanville.

Mesurant, partant de l'intersection de la limite nord-est du lot 3 726 096 avec la limite nord-ouest du lot 3 725 810; de là vers le sud-est, trois mètres et treize centièmes (3,13 m) selon un azimuth de $121^{\circ}44'57''$; de là vers le sud-ouest, vingt et un centièmes de mètre (0,21 m) selon un azimuth de $211^{\circ}57'26''$; de là vers l'ouest, suivant un arc de cercle de quatre mètres et soixante-sept centièmes (4,67 m) ayant un rayon de trois mètres et quarante-neuf centièmes (3,49 m) dont la corde mesure quatre mètres et trente-trois centièmes (4,33 m) selon un azimuth de $266^{\circ}31'10''$; de là vers le nord-ouest, quarante-deux mètres et soixante-dix-neuf centièmes (42,79 m) selon un azimuth de $302^{\circ}37'50''$; de là vers le nord-est, deux mètres et cinquante-sept centièmes (2,57 m) selon un azimuth de $32^{\circ}37'50''$; de là vers le sud-est, quarante-trois mètres et quinze centièmes (43,15 m) selon un azimuth de $122^{\circ}26'11''$; jusqu'au point de départ.

Contenant en superficie cent vingt mètres carrés et cinq dixièmes (120,5 m²).

Le tout tel que décrit à la description technique préparée par Sylvie GAUTHIER, arpenteure-géomètre, le quinze (15) novembre deux mille seize (2016) sous le numéro 1 740 de ses minutes au dossier 22287 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

Ci-après désigné «l'Immeuble»

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

La Ville, dont le siège est situé au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, est propriétaire de l'Immeuble en vertu des actes inscrits au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 3 235 896, 3 290 170, 3 290 171, 1 016 837 et 483 110.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

L'Immeuble est situé sur le territoire de la Ville de Montréal et les utilisations à des fins publiques de la famille équipements collectifs et institutionnels (jardin communautaire, parc et promenade) sont autorisées sur celui-ci en vertu de la réglementation de zonage de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension (zonage E.1(1)).

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation intitulée:

- «ÉES Phase II – Parc Giovannina-Di Tomasso, Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension à Montréal, Québec» WSP, réf.: 141-19241-02, décembre 2015;

contresigné par la Ville, fait partie intégrante du présent avis et contient:

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans l'Immeuble et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires de l'Annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur l'Immeuble, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie de l'Immeuble occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est; et
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

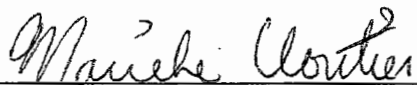
Ce résumé est attesté par Annie GAUTHIER (numéro d'identification de l'expert #309) en date du vingt-trois (23) novembre deux mille seize (2016), une copie certifiée du formulaire d'attestation est annexée au résumé.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, la Ville a signé à Montréal, ce vingt (20) décembre deux mille seize (2016).

VILLE DE MONTRÉAL

Par: 
Marieke CLOUTIER

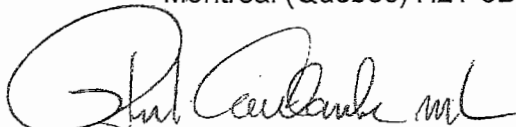
ATTESTATION

Je, soussigné, M^e Robert COULOMBE, notaire, atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la Ville;
2. Le document traduit la volonté exprimée par la Ville;
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Montréal, province de Québec, ce vingt (20) décembre deux mille seize (2016).

Nom: M^e Robert COULOMBE
Qualité: Notaire
Adresse: 775, rue Gosford, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9


Robert COULOMBE, notaire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Robert COULOMBE, notaire

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : Sans adresse	
N ^{os} de lots : Une partie des lots 3 456 992, 3 725 810 et 3 726 096	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45°32'53,7" N Longitude : 73°37'12,1" O
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ☒ OU DU LOCATAIRE ☐	
Nom : Service de la gestion et de la planification immobilière	
Nom de l'entreprise : Ville de Montréal	
Adresse : 303, rue Notre-Dame Est, Montréal	Code postal : H2Y 3Y8
N ^o de téléphone : 514-872-3015	N ^o de télécopieur : 514-872-8350
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumé - Caractérisation environnementale - Parc Giovannina-Di Tomasso, arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension à Montréal	
Firme : WSP Canada Inc.	
Auteur : Annie Gauthier	Date : 23 novembre 2016

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ANNIE GAUTHIER

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

309

Numéro d'identification
de l'expert

Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

RÉSUMÉ

CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALE – PARC GIOVANNINA-DI TOMASSO, ARRONDISSEMENT VILLERAY - SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION A MONTREAL

Dans le cadre d'un projet de réaménagement de la portion sud du parc Giovannina-Di Tomasso sis sur une partie des lots 3 456 992, 3 725 810 et 3 726 096 du cadastre du Québec, WSP Canada Inc. (WSP) a procédé à une étude de caractérisation¹. Cette propriété appartient à la Ville de Montréal. Cette étude a été réalisée parallèlement à une étude géotechnique effectuée en vue de l'implantation de trois nouveaux lampadaires ainsi que dans le cadre de travaux de réaménagement sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles (article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*).

Le terrain à l'étude correspond à la portion sud du parc Giovannina-Di Tomasso situé à l'angle des rues de Normanville et Tillemont dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel – Parc Extension à Montréal. Les coordonnées à partir du centre approximatif de la zone à l'étude sont : 45°32'53,7" N et 73°37'12,1" O. Les usages de la famille équipements collectifs et institutionnels (jardin communautaire, parc et promenade) sont autorisés sur celui-ci en vertu de la réglementation de zonage de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension 01-283 (zonage E.1(1)), et le terrain à l'étude se trouve dans un secteur résidentiel. Le parc Giovannina-Di Tomasso est un petit parc d'une superficie de 1 190 m².

Le parc Giovannina-Di Tomasso est situé en partie dans les limites de l'ancienne carrière no 36. La profondeur de la carrière aurait atteint par endroits plus de 20 mètres. Elle a été remplie de déchets domestiques, industriels ainsi que des cendres d'incinérateur dans les années 40. Au début des années 1950, le remplissage de la carrière est complété et le terrain restera vague jusqu'au milieu des années 1960, année durant laquelle des immeubles à vocation résidentielle seront construits. Les immeubles à vocation résidentielle seront démolis vers 1980. La Ville de Montréal reprendra finalement possession du terrain pour l'aménagement du parc.

Les travaux effectués ont permis de rencontrer les exigences du *Guide de caractérisation des terrains* et permettre l'obtention d'une grille d'échantillonnage dont le maillage n'excède pas 25 m x 25 m (625 m²) ainsi que de préciser la qualité et les attributs de l'eau souterraine, des sols et des matières résiduelles.

Dans le cadre de cette étude, une (1) tranchée d'exploration et trois (3) forages, tous aménagés en puits d'observation de l'eau souterraine (F1, F2 et F3) ont été réalisés. Ces travaux ont donné lieu aux prélèvements d'échantillons de matières résiduelles, de sols et d'eau souterraine ainsi que la caractérisation des biogaz.

La stratigraphie à l'intérieur des limites du terrain à l'étude est hétérogène et variable en fonction de la localisation du sondage. De façon générale, un horizon de remblai de silt sableux brun, avec trace de gravier est présent en surface. Sous-jacent, à partir de 1,83 m, un remblai de matrice sablo-silteuse avec gravier variant à un sable silt sableux a été observé. Sous cette couche se retrouvent des matières résiduelles composées de particules fines (cendre, scorie, charbon, verre) avec présence de sable et de débris grossiers en proportion variable. Le remblai

¹ WSP (2015). ÉES Phase II – Parc Giovannina-Di Tomasso, arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (QC), rapport réalisé pour la Ville de Montréal. 23 p. et tableaux, figures et annexes. Dossier no 141-19241-02

ou les matières résiduelles reposent sur le roc probable, localisé à des profondeurs variant entre 14,83 m et 20,39 m.

Résultats sols, matières résiduelles et biogaz

Les résultats d'analyses des échantillons de sols indiquent des concentrations supérieures aux critères B (critères B correspondant à l'Annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* « RPRT ») mais inférieures aux critères C (Annexe II du RPRT) en HAP pour l'échantillon TR-01 (0,40-0,90). Tous les autres résultats sont inférieurs aux critères B pour l'ensemble des paramètres analysés (les hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀-C₅₀), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les métaux (Ag, As, Ba, Cd, Cr, Co, Cu, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Sn, Zn)).

Deux (2) échantillons de matières résiduelles ont été prélevés et soumis à des essais de lixiviation. Les résultats d'analyses sont tous inférieurs aux normes tirées de l'article 3 du *Règlement sur les matières dangereuses*.

Les mesures de biogaz dans les trois (3) puits indiquent la présence de méthane au-dessus de la valeur de la limite inférieure d'explosivité (LIE) lors du mois de février, soit au moment où un couvert de glace et de neige limite la dispersion des gaz.

Les critères applicables au site à l'étude sont basés sur les activités ayant cours. Étant donné que ce parc comporte une aire de jeu, selon le RPRT, les résultats obtenus pour les échantillons de sols prélevés dans le premier mètre ont été comparés aux critères B du *Guide d'intervention - Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (Guide d'intervention) du MDDELCC (critères correspondant aux valeurs limites de l'Annexe I du RPRT). Quant aux sols sous-jacents, ils ont été comparés aux critères C de ce même Guide d'intervention. Finalement, les horizons de matières résiduelles ont été comparés aux normes du *Règlement sur les matières dangereuses*. Quant aux mesures des biogaz, celles-ci ont été comparées aux valeurs prescrites dans le *Guide relatif à la construction sur un lieu d'élimination désaffecté* du MDDELCC.

Volume de contamination

Le volume de sols dont les concentrations en HAP sont comprises entre les critères B et C du Guide d'intervention est de l'ordre de 311 m³. Les sols non conformes sont en moyenne localisés entre 0,4 et 1,5 m de profondeur dans l'horizon de remblai de silt sableux. Ils s'étendent sur une superficie d'environ 283 m².

Eaux souterraines

Le relevé de niveaux d'eau réalisé dans les puits aménagés dans le cadre du mandat indique que l'eau souterraine des dépôts meubles se situe entre 2,25 et 2,62 m.

Les résultats d'analyses dans l'eau souterraine pour les échantillons F1-ES-280814 et F2-ES-280814 sont supérieurs aux critères RES du Guide d'intervention et/ou à la norme de la CMM pour les huiles et graisses totales et/ou les HAP.

WSP Canada Inc.

Les résultats des analyses de l'eau souterraine dépassent certains critères du MDDELCC ou normes de la CMM. Ces puits sont tous aménagés dans des horizons de matières résiduelles. La présente étude ne permet d'établir la présence d'un impact potentiel que sur le réseau d'égout. En effet, l'eau souterraine dans ce secteur ne sert pas d'alimentation en eau potable.



Résumé attesté par : Annie Gauthier, expert no. 309

Signature :

le 23 novembre 2016



Madame Marieke Cloutier

Comparante

Ville de Montréal

Date: 20/12/2016

MDDELCC

- 8 DEC. 2017

Direction régionale analyse et
expertise - Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides
Bureau de Montréal

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal		Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits :	2016-12-29 14:57
Lot :	3 725 810	Radiations :	2016-11-08 09:51
Date d'établissement :	2007-04-20 12:02	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 486-117 Paroisse de Sault-au-Récollet et partie du (des) lot(s) 487-2 Paroisse de Sault-au-Récollet.		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2016-12-23	22 825 065	Avis de contamination	Requérant	Ville de Montréal			

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal		Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits :	2016-12-29 14:57
Lot :	3 456 992	Radiations :	2016-11-08 09:51
Date d'établissement :	2007-04-20 12:02	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 487-2-7 , 487-2-8 et 487-2-9 Paroisse de Sault-au-Récollet.		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2016-12-23	22 825 065	Avis de contamination	Requérant	Ville de Montréal			

MDDELCC

- 8 DEC. 2017

**Direction régionale analyse et
expertise - Montréal, Laval,
Longueuil et Laurentides**

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal		Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits :	2016-12-29 14:57
Lot :	3 726 096	Radiations :	2016-11-08 09:51
Date d'établissement :	2007-04-20 12:02	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) <u>487-2</u> Paroisse de Sault-au-Récollet.		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2016-12-23	<u>22 825 065</u>	Avis de contamination	Requérant	Ville de Montréal			

MDDELCC

- 8 DEC. 2017

**Direction régionale analyse et
expertise - Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides**
Ministère de l'Environnement